

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 FEVRIER 2016

L'après-midi 2016 et le mardi 23 février à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Laurence COSTA, Edith COUREON, Houria GOMEZ, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Pouvoir a été donné par Madame Véronique BES à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Madame Christelle BONNIFACY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le Conseil Municipal a délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2015. Les résultats présentés par Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Finances sont les suivants :

I. Compte Administratif Ville 2015 : en excédent de + 151 574,26 € pour la section de fonctionnement et en excédent de + 85 525,93 € pour la section d'investissement soit un excédent total de + 237 100,19 €.

II. Compte Administratif CCAS 2015 : en excédent de + 2 877,11 €

Soit un total des excédents de + 239 977,30 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2015.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

I. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 du CCAS de 2 877,11 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2016.

II. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2015 du Budget Ville de 151 574,26 € au chapitre 1068 du Budget Primitif 2016 (section investissement).

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2015 et d'avoir travaillé en respectant rigoureusement le Budget Primitif adopté en 2015. L'ensemble des investissements 2015 a été réalisé sans avoir eu recours à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité locale ; les choix retenus par le Conseil Municipal lors du Budget Primitif 2015 ont été engagés et respectés.

COMPTE DE GESTION 2015 M14 VILLE

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet pour l'exercice 2015 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 151 574, 26 €

- Résultat d'investissement : - 57 741,12 €

- Résultat total : 93 833,14 €

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet et le Compte Administratif 2015 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion M14-Ville 2015 du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet.

COMPTE DE GESTION 2015 CCAS DE LA COUCOURDE

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet pour l'exercice 2015 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : - 777,97 €

- Résultat total : - 777,97 €

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet et le Compte Administratif 2015 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet.

VŒU CONTRE LE GAZ DE SCHISTE

Le Conseil Municipal de La Coucourde, lors de sa réunion du 23 février 2016, s'élève contre les forages aux fins de recherche ou d'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels sur son territoire. L'article 3 de la loi du 13 juillet 2011 prohibe la technique dite de « fracturation hydraulique » dans le but d'extraire des gaz de schiste. Son adoption a eu pour conséquence d'abroger des permis accordés aux compagnies pétrolières pour explorer les sous-sols en vue d'exploiter les gisements schisteux, notamment celui de Montélimar et son extension déposés par TOTAL, qui impacte directement notre commune. Or, le 28 janvier 2016, le tribunal administratif de Cergy Pontoise remet en cause l'abrogation du permis dit de Montélimar et le lui re-attribue alors qu'il n'y a pas de techniques alternatives scientifiquement avérées à la fracturation hydraulique pour extraire les gaz de schiste. La conférence sur le Climat de Paris (COP 21) qui s'est tenue en novembre 2015, fixe des objectifs drastiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de limitation de l'utilisation des énergies carbone. Le gouvernement s'est également engagé à interdire l'exploration des sols schisteux et leur exploitation. Ces positions sont incompatibles avec l'exploitation des gaz de schiste. La commune de La Coucourde, réunie ce jour en conseil municipal, souhaite que toutes les mesures juridiques et législatives nécessaires soient mises en œuvre afin d'interdire strictement l'exploration et

l'exploitation des hydrocarbures de roche mère.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

1. C.C.A.S./Affaires sociales :

Depuis le 26 janvier dernier, trois dossiers de demande d'APA ont été traités par le C.C.A.S. et transmis au Département.

L'association APTTE (association aidant à la réinsertion des personnes à la recherche d'emploi) a tenu sa permanence à la Mairie le 22 février dernier.

2. Environnement et développement durable :

Les élus délégués ont participé aux différentes réunions des commissions de Montélimar Agglo :

** Environnement :*

Les élèves de la classe de l'école de Derbières ont reçu l'ambassadeur du Tri sélectif et sont allés visiter le centre d'enfouissement des déchets à ROUSSAS.

** Assainissement collectif :*

Les travaux de construction de la station d'épuration de Lachamp ont débuté le 1er février et se termineront pour la phase construction en mai prochain. Les raccordements des habitations sur cette nouvelle station se réaliseront en trimestre 3 et trimestre 4 2016 (date prévisionnelle). Avec cette nouvelle station, 94 % des habitations de notre commune seront raccordées au réseau d'assainissement collectif.

3. Sports/Animations/Festivités :

Manifestations à venir :

- Le 26 mars à La Coucourde : concert d'Itinérance(s) 2016 de la chanteuse Hélène PIRIS.
- Le 10 avril à Sauzet : la Rando Découverte.
- Le 22 mai au départ des Tournettes : la Rando des Familles
- Le 25 juillet : le concert de Montélimar Agglo à La Coucourde, spectacle musical offert par la Municipalité.

4. Sécurité :

Dans le cadre de la campagne de prévention des risques sanitaires en cas d'accident nucléaire, chaque foyer coucourdois a reçu, en début de mois, un courrier invitant à retirer en pharmacie, sur présentation d'un bon, les comprimés d'iode nécessaires au foyer. Pour les personnes n'ayant pas reçu ce courrier, il leur suffit de se présenter, dès à présent, dans une pharmacie distributrice munis d'un justificatif de domicile.

5. Bibliothèque/Site Internet :

Deux manifestations programmées à la Bibliothèque Municipale :

- Le dimanche 13 mars à 10h30 : un atelier dessin (Portrait Auto portrait), proposé par Montélimar Agglo dans le cadre des Rencontres culturelles Itinérance(s) 2016.

- Le samedi 19 mars à 17h00 : une lecture-poétique en rapport avec le thème du Printemps des poètes « Le grand vingtième », proposée par la Maison de la Poésie de la Drôme

Le site Internet de la commune a reçu 2954 visites en janvier dernier (soit + 18 % par rapport à janvier 2015).

6. Urbanisme : (depuis le 26 janvier 2016)

- Permis d'aménager : 1 en cours.

- Autorisation de travaux : 1 accordée 3 en cours.

- Permis de construire : 1 accordé 3 en cours.

- Déclaration préalable de travaux : 3 déposées et accordées.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée et de la planification des phases de réalisation du groupe scolaire qui auront lieu au cours du second trimestre 2016. Les travaux pourront démarrer dès la fin de l'année scolaire 2016 pour une livraison prévue en 2018 et en 2019 pour la cantine.

Les travaux de construction des 18 logements de la Résidence du Rhône par Drôme Aménagement Habitat à Derbières sont commencés. La livraison des logements est prévue pour la fin de l'année 2017.

L'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques, devrait être réalisée gratuitement par le Syndicat d'Energies de la Drôme (S.D.E.D.) en 2016 sur la place Freydier. L'emplacement des deux bornes de recharge a été retenu en raison de sa situation en bordure de la RN7, de la proximité des commerces et de l'aménagement du parking.

Une cérémonie commémorative pour la Journée de la Résistance aura lieu tous les ans, le 7 mai (date nationale) dans notre commune. Une plaque commémorative sera scellée près de l'olivier sur le parvis de la Mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 29 mars 2016 à 18h30 à la salle du Conseil pour le Budget Primitif 2016 et le vote des 3 taxes locales.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 23 février 2016

Le Maire